



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Agen, le 21 février 2023

### ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE SURVEILLANCE : ÉRIC DUPOND-MORETTI ANNONCE DES REVALORISATIONS HISTORIQUES

Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, a annoncé aux personnels de surveillance les évolutions statutaires dont ils bénéficieront dès 2024, à l'occasion d'un déplacement à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) à Agen pour la cérémonie d'installation de la 215<sup>ème</sup> promotion des surveillants pénitentiaires, en présence de Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Depuis son arrivée à la Chancellerie en 2020, Éric Dupond-Moretti avait déjà engagé plusieurs réformes et chantiers majeurs afin de rendre plus attractive la carrière des surveillants pénitentiaires, qui incarnent la troisième force de sécurité de notre pays et dont les fonctions sont essentielles pour assurer la sécurité de nos concitoyens, favoriser la réinsertion des personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire et ainsi lutter contre la récidive.

#### Une revalorisation statutaire et indemnitaire

Sur le volet financier, le ministre a porté et obtenu en 2022 une réforme d'ampleur de la carrière avec la fusion des grades de surveillant et de brigadier, afin de favoriser des parcours plus fluides, plus rapides et mieux valorisés. Un effort important a été fait pour revaloriser également les rémunérations des jeunes agents débutant dans la profession. Ainsi, un surveillant pénitentiaire en début de carrière aura vu, entre 2017 et 2022, sa rémunération augmenter de plus de 200 € net par mois pour passer de 1 770 à 1 980 euros nets mensuels. De même, la rémunération des jeunes brigadiers a évolué en 5 ans de 2 000 à 2 200 euros nets mensuels.

En 2023, le budget du ministère de la Justice a bénéficié d'une nouvelle hausse de 8%, avec 34 millions d'euros destinés à la revalorisation des métiers de l'administration pénitentiaire, notamment pour les corps d'encadrement et d'application et des officiers, les corps techniques, les formateurs et les moniteurs de sport. **Ainsi dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le corps d'encadrement et d'application accèdera à la catégorie B et celui des officiers à la catégorie A.**

« Cette avancée historique et très attendue est largement méritée, car la mission que vous exercez au quotidien est essentielle à notre société. Sans vous, pas de sécurité, pas de prise en charge, pas d'accompagnement quotidien, pas de reconstruction, pas de Justice. Je tiens à remercier le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques ainsi que Madame la Première ministre qui ont rendu cette avancée essentielle possible » a déclaré le garde des Sceaux.

**Outre cette revalorisation, cette réforme prévoit que le corps des surveillants sera désormais accessible aux titulaires du baccalauréat et non plus du brevet des collèges**, afin d'adapter les compétences aux nouvelles missions confiées à ces agents (prise en charge de la population pénale, extractions judiciaires, missions extérieures, surveillance électronique, brigades cyno-techniques ...).

#### Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
Bureau de presse : Tél : 01 44 77 65 54 - [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

Tous les communiqués :  
[www.justice.gouv.fr/presse](http://www.justice.gouv.fr/presse)

**Éric Dupond-Moretti a également annoncé la possibilité de recruter des agents contractuels, sur des postes de surveillants restés vacants à l'issue des concours, afin de seconder les agents titulaires dans leurs missions et découvrir la richesse de ce métier.** Cela permettra de développer le vivier de recrutement et de susciter des vocations.

### **L'amélioration des conditions de travail**

Concernant les conditions de travail des agents et leur sécurité, le ministre a engagés près de 250 millions depuis 2021 pour poursuivre les travaux de sûreté sur les domaines, déployer les systèmes de brouillage des communications, améliorer les dispositifs de lutte anti-drones et doter les personnels en terminaux portatifs. La rénovation de nombreux sites pénitentiaires est en cours, avec le doublement des crédits annuels d'entretien du parc existant.

Le programme immobilier et ses 15 000 places, levier essentiel et pérenne pour améliorer les conditions de détention et les conditions de travail, permettra d'augmenter la capacité carcérale de 60 000 à 75 000 places. Sur la cinquantaine de chantiers que compte le plan 15 000, 18 opérations sont déjà en chantier dans toute la France, 10 seront livrées en 2023 et la moitié des établissements seront opérationnels en 2024.

### **Une formation évolutive et continue**

Les surveillants pénitentiaires sont des acteurs essentiels de la prise en charge des personnes détenues, et les interlocuteurs de premier plan pour leur sécurité et leur réinsertion. C'est pourquoi l'enjeu de formation des surveillants pénitentiaires est crucial, autant lors de la formation initiale à l'ENAP qu'au long de leur parcours professionnel.

**Mesure du plan d'action des Etats généraux de la Justice, la création de centres de formations interrégionaux permettra aux agents de se former et d'être accompagnés tout au long de leur carrière de façon efficiente.**

**\*\***

Lire le discours prononcé par le ministre [ici](#).